

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2022  
Séance du 6 octobre 2022**

**N° 34**

**Objet : Révision du tarif de  
vente du kit de compostage  
individuel mis à disposition aux  
particuliers du territoire**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

**Etaient présents :**

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la délibération n° 32 du 21 Avril 2021 relative à la mise à disposition de composteurs individuels aux particuliers du territoire de Provence Alpes Agglomération

Vu la délibération n°67 du Conseil communautaire datant du 9 février 2022 portant sur la candidature à l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 6 juillet 2022 ;

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets à la source, depuis sa création, la communauté d'agglomération met à disposition des administrés un kit de compostage afin de promouvoir et d'inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source.

Des kits de compostage sont ainsi proposés à la vente à tarif préférentiel, comme suit : composteur individuel en bois 400 litres ainsi que le bioseau au prix de 30€ pour les particuliers, le reste à charge pour PAA.

A titre d'exemple, pour un ensemble « composteur + bioseau + livret » à 63,00€ TTC, le reste à charge pour PAA étant de 33,00€ TTC.

Le 6 avril dernier, Provence Alpes agglomération a été sélectionnée à l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME.

L'un des projets retenus d'une durée de 2 ans est intitulé « *Le biodéchet une ressource : Mixer les solutions afin de développer une économie circulaire locale* ». Celui-ci concerne le déploiement de la gestion de proximité et de la collecte séparée des biodéchets. Cette sélection permet à Provence Alpes Agglomération d'obtenir une subvention de 50% sur les dépenses (en €HT) d'investissements éligibles, les composteurs individuels et les bioseaux en faisant partis.

Devant les obligations de PAA de réduire les déchets destinés à l'enfouissement et la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets (déchets organiques), il vous est proposé de réduire le tarif de vente du kit de compostage individuel afin de le rendre encore plus attractif pour les particuliers.

La nouvelle tarification suivante prend en compte les 50% de subventions obtenues de la Région Sud : composteur individuel en bois 400 litres ainsi que le bioseau au prix de 20,00€ pour les particuliers.

A titre d'exemple, pour un ensemble « composteur + bioseau + livret » à 63,00€ TTC, le reste à charge pour PAA sera de 17,00€ TTC avec une participation de la Région Sud de 26,00 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Il est demandé au Conseil d'agglomération :

- DE FIXER le nouveau montant de la participation financière des particuliers à 20,00€ par unité commandée et d'assumer le reste à charge.
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20221006-34\_06102022